

ADMINISTRATION

Les dépenses mensuelles totalisent 117 839\$. Les principaux montants sont notre quote-part pour le service de la police de Chateaugay et la MRC du Roussillon (52 650\$ et 20 814\$ respectivement) et les afficheurs de vitesse (25 317\$). Nous visons un remboursement dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale du Ministère du Transport du Québec.

Nous continuons de bénéficier de taux avantageux en renouvelant notre participation aux Mutuelles en Santé et Sécurité au Travail de l'UMQ (Union des municipalités du Québec).

Nous avons répondu favorablement à la demande de la Fondation des Gouverneurs de l'espoir par un don de 1 000\$. Nous endossons leur mission d'améliorer la qualité de vie des enfants gravement malades et de financer la recherche sur le cancer pédiatrique.

RESSOURCES HUMAINES

Nous avons le plaisir d'accueillir madame Karine Simard qui prend le relais au poste d'adjointe administrative – encaissement et taxation. Vous pouvez la joindre au poste 203 pour toutes questions concernant vos comptes de taxes.

Nous remercions Monsieur Oumar Dia pour son travail des trois dernières années à titre de responsable de l'urbanisme et lui souhaitons du succès dans ses prochains défis.

Consultez le site web pour les détails sur le poste de responsable de l'urbanisme et du développement durable et passez le mot !

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le Conseil municipal a décidé de ne pas renouveler l'entente Sécuri-parc avec la MRC de Beauharnois Salaberry. Sécuri-parc est un programme offrant la présence de cadets de la Sûreté du Québec dans nos parcs et lors de nos événements. Nous regardons d'autres façons d'utiliser le budget qui était accordé à Sécuri-parc pour renforcer la sécurité des citoyens.

URBANISME

Le deuxième projet règlement suivant est disponible sur le site Internet de la ville pour vos commentaires avant son adoption :

- 2022-509 modifiant règlement de zonage numéro 2016-451 afin d'agrandir la zone H02-83 à même la zone H01-55 et remplacer la grille H02-83 – intégration du PAE (lots 5 141 041, 5 141 040, 5 141 025, 5 141 026, 5 141 028, 5 141 029, 5 141 030 et autres).

Ce règlement touche les rues à venir au bout de la rue du Parc Notre-Dame, aussi connu sous le nom du projet Courbec. Il vise à harmoniser le nouveau développement avec le territoire déjà bâti.

Nous vous invitons à nous faire parvenir vos commentaires ou suggestions sur le projet de règlement via courriel à info@lery.ca.

Les règlements suivants sont maintenant adoptés :

- 2022-507 qui limite l'implantation d'établissements de restauration à service restreint à proximité de l'école de l'Archipel
- 2022-508 qui autorise et encadre l'aménagement d'un potager en cours avant

Un seul plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), nécessaire pour toute nouvelle construction, a été présenté au CCU ce mois-ci et il a été accepté.

INFORMATIONS AUX CITOYENS

TRAVAUX PUBLICS

Nous continuons la modernisation de nos installations et moyens de communication. Ainsi, afin de tirer avantage au maximum du programme de la taxe d'essence (TECQ), un système de télémétrie sera installé pour recevoir les informations des instruments de mesure de la station d'épuration et des postes de pompage directement à l'hôtel de ville et sur les téléphones des personnes responsables.

Prenez note que la rue des Galets ne connecte pas à la rue Arlette-Vincker et que cet hiver, il ne sera plus possible d'y circuler entre la rue Notre-Dame et la garderie. Éventuellement, il y aura installations de blocs de béton pour bien le signifier. Le seul accès pour la garderie sera donc à partir de la rue Arlette-Vincker, mais en accédant directement au stationnement.

LOISIRS

C'est sous un soleil radieux que près de 60 marcheurs ont pris part à la Grande Marche vendredi dernier. Nous félicitons tous les participants et nous vous invitons à regarder quelques photos de cette belle journée sur notre site internet.

Le 27 octobre à 19h aura lieu une conférence sur la sécurité routière, axée sur les promenades à pied. Nous vous attendons à l'hôtel de ville pour cette courte conférence d'une durée d'environ 1h. Nous vous invitons à y participer en grand nombre et à encourager nos aînés à y participer.

Le samedi 29 octobre, nous vous invitons à l'hôtel de ville, entre 9h30 et 11h30 pour notre activité de décoration de citrouille. Trois citrouilles seront choisies et les petits artistes se verront remettre un prix.

Comme par les années passées, venez chercher vos friandises au parc de la Presqu'île le soir de l'Halloween, entre 17h et 20h et surtout, n'oubliez pas de décorer vos maisons pour l'Halloween pour participer à notre concours.

Monsieur le maire mentionne que le contenu du pamphlet anonyme reçu par les citoyens récemment est définitivement diffamatoire au sens du Code civil et criminel. Il déplore ce contenu mensonger et rempli de faussetés écrit par des personnes qui n'ont pas le courage d'assumer leur acte. Les mesures légales sont prises pour identifier les auteurs, imprimeurs et distributeurs de ces propos pour les traduire en justice.

M. Boyle mentionne également qu'il présentera le bilan de la première année du nouveau conseil à la prochaine séance mensuelle.

Au sujet du Club Nautique Woodland (CNW), à la suite de la question d'une citoyenne, le maire rappelle que le club est une organisation privée sans but lucratif (OSBL). L'offre verbale du conseil d'administration du CNW pour une vente éventuelle à la ville est inacceptable. Les discussions sont au point mort puisque le CA du CNW refuse de justifier le prix demandé, telles les dépenses encourues et les états financiers. Le club a vu le jour et a été opéré grâce aux contributions volontaires des citoyens au fil des ans. La communauté a déjà payé le terrain et les installations du CNW.

La conseillère Laberge (district 2) propose aux citoyens de porter leur énergie à faire pression sur le CA du CNW plutôt que sur des attaques personnelles aux élus.

Le conseiller Pinard (district 3) déplore les attaques personnelles qui ne contribuent en rien au débat des idées.

Le conseiller Proulx (district 4) réitère sa confiance envers les membres formant le conseil municipal actuel.

La conseillère Lamarre (district 5) propose de canaliser les efforts des citoyens vers des communications au ministère des Affaires municipales pour aider le projet Phase 2 plutôt que de contribuer à des pamphlets anonymes stériles.

SAMEDIS DU MAIRE

Les samedis du maire ont repris ce mois dernier. L'horaire est de 13 h à 15 h les 19 novembre et 17 décembre. Il est nécessaire de prendre rendez-vous en téléphonant à l'hôtel de ville au 450 692-6861, poste 208 ou par courriel à info@lery.ca.

Cependant, n'hésitez pas à téléphoner à la ville ou à écrire info@lery.ca pour rejoindre le maire à tout moment.

PHASE 2

Comme annoncé lors des rencontres de juin, des réunions de suivi sur le projet Phase 2 se tiendront cet automne. Vous pouvez vous inscrire à l'une ou l'autre des dates suivantes : 19, 21 et 28 novembre via le site web.

Nous vous invitons à visionner la vidéo de la rencontre de juin pour vous remettre en tête les détails techniques et les coûts des solutions envisagées. <https://youtu.be/x30Mtc5zqzc>

PÉRIODE DE QUESTIONS



Pour bien saisir les préoccupations exprimées par les citoyens nous vous invitons [à visionner la vidéo de la séance sur notre site Internet.](#)